Dan...TE DE FAMILLE

AU

...t Saint-Louis, Caughnawaga

Aujourd'hui, le 11 de ce mois, à la tombée du jour, arrivait au Sault Saint Louis, paroisse iroquoise, Sa Grandeur Mgr Clut, accompagnée du R. P. Augier, provincial des Oblats et d'un jeune prêtre, M. l'abbé Forbes, nommé coadjuteur avec future mission du R. P. Burtin, O.M.I., curé de la paroisse. Le vénérable prélat missionnaire était attendu à la gare par le curé et une députation des paroissiens dont plusieurs étaient à cheval. Sur la place qui précède l'église, la population tout entière était massée, attendant le cortège venant de la gare. Dès que la voiture qui portait Monseigneur paraît, les femmes tombent à genoux, faisant le signe de la croix, les hommes s'inclinent et saluent respectueusement, les cloches roulent dans les airs qu'elles remplissent de leurs joyeux carillons, la fanfare repand au loin ses sons éclatants et harmonieux. L'évêque et sa suite entrent dans l'église et ils la trouvent parée comme une jeune épouse au jour de ses noces. Des banderoles de couleurs variées se balancent et se jouent sous les voûtes du temple, la chaire, les lustres, les autels ont pris un air de fête inaccoutumé. On traverse une double haie d'enfants rangés dans la nef, ils tiennent tous des drapeaux aux couleurs françaises et anglaises, lesquels se baissent sur le passage et sous la bénédiction de Monseigneur. Après quelques paroles de remerciment adressées à la population par Sa Grandeur, on se rend au presbytère lequel paraît vouloir faire concurrence à l'église, Lui aussi, a ses banderoles, ses lanternes vénitiennes et sa parure de fête.

Que veulent dire cet empressement de la foule, ces décorations et ces signes de grande fête? Est-ce la présence d'un évêque missionnaire qui cause tout cela? Sans doute l'honneur d'une visite épiscopale a sa part dans ce que nous voyons, mais voici la vraie raison:

Jeudi, 12 avril, dans la ville de Metz, en Lorraine, un couple âgé de plus de 80 ans doit se présenter de nouveau au pied des autels et y refaire un serment déjà vieux de 60 ans; il doit célébrer ses noces de diamant. Le bon Dieu lui donna deux fils, et l'un de ses fils est prêtre missionnaire, il est depuis trente ans au milieu des Iroquois, au Sault Saint-Louis. Nous venons de dire tout le secret de la fête. Les nôtres spirituels du R. P. Burtin ont voulu s'associer à sa joie et à ses prières et envoyer par de la les mers un cri de reconnaissance et d'amour aux vénérables parents de leur cher missionnaire.

Mais disons la suite de cette fête commencée avec tant de pompe et d'éclat. A 8 heures du soir nous étions tous réunis dans la salle d'école, hélas trop étroite, pour recevoir tous ceux et celles qui auraient voulu y prendre place, ce qui a fait dire au R. P. Burtin: il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Cette salle avait aussi ses décorations brillantes. Mgr Clut et le R. P. Burtin prennent place sur une estrade et devant eux s'inclinent profondément, trois jeunes Iroquois tout en rubanses, l'un des trois tient une magnifique pancarte et s'adresse au R. P. Burtin il lit. Que dit son papier. Ne connaissant pas la langue iroquoise nous n'en savons rien. Tout nous porte à croire qu'il y a là, une belle adresse dans laquelle les enfants de l'école et de la paroisse félicitent et remercient leur pasteur.

Après quelques mots de remerciement adressés par le R. P. Burtin, nous avons un air de fanfare, prélude d'un grand et beau discours prononcé par un iroquois. Il parle sans doute au nom de la population adulte de la paroisse. Ce discours que nous ne comprenons pas paraît intéresser évidemment les auditeurs plus heureux que nous qui en saisissent les beautés. Toujours est-il que l'orateur ne paraît pas avoir la langue malade et embarrassée. Sa parole roule pressée et abondante comme les flots du Saint-Laurent, notre voisin.

Nous sortons de la salle d'école et nous voilà dans les étoiles qui de la terre nous tent au ciel en scintillant de mille feux, elles s'élancent, elles se jouent dans les airs, décrivant toutes les courbes, toutes les paraboles et toutes les danses de leurs rivales célestes. Le malheur est qu'elles ne durent pas même ce que durent les roses, l'espace d'une soirée. Elle ne sont qu'un éclair mais l'éclair artificiel d'une joie qui n'a rien d'artificiel et qui s'annonce comme devant durer.

Le lendemain, jour de la fête, à 7 heures du matin, Monseigneur célébrait la sainte messe et on voyait bientôt arriver à la cure M. l'abbé Morin, vicaire forain et curé de Saint-Jacques le Mineur, M. l'abbé Piche, curé de Lachine, M. l'abbé Vinette, curé de Châteauguay, M. l'abbé Lanoie, curé de Saint-Philippe et le R. P. Boisramé, O. M. I., maître des novices. Nous avions tous été précédés par le R. P. Brunet, O. M. I. qui avait donné une retraite aux Canadiens français de la paroisse.

A dix heures, la grand messe était chantée par le R. P. Burtin, avec M. Vinette comme diacre et M. Laporte comme sous-diacre. Toute la population est là. Voix d'hommes, voix de femmes et d'enfants, sons retentissants de la fanfare, se succèdent tour à tour et portent à Dieu les sentiments de tous. Après l'évangile, le R. P. Augier adresse une courte allocution à l'assistance, il parle en français, mais le R. P. Burtin est à ses côtés pour traduire sa parole en iroquois.

C'est ainsi que dans la journée de jeudi, 12 avril, les bords du Saint-Laurent ont fait écho aux bords de la Moselle, et des deux rives de ces deux fleuves séparés par plusieurs milliers de lieues un même cri de joie et d'espérance a été poussé: *Ad multos annos; Jours longs et heureux.* C'est que la religion catholique ne connaît ni distances, ni races, ni patries, elle est une et universelle.

UN TÉMOIN.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-HYACINTHE — M. H. R. Blanchard, coroner du district de Saint-Hyacinthe, a tenu à Sainte Hélène le 9 avril courant, une enquête, sur le corps de Emelie Hebert, épouse de Jean-Baptiste Lapierre, âgée de 28 ans, morte le 8 avril, courant dans les circonstances suivantes: La défunte avait laissé son domicile dimanche matin avec son époux et ses enfants pour venir passer la journée chez ses parents, elle est allée avec sa mère chez une de ses tantes, voisine de ses parents, vers les cinq heures du soir, et là, après avoir causé avec les personnes de la maison, étant assise sur une chaise, elle tomba à la renverse dans les bras de sa mère, morte ayant été frappée d'apoplexie foudroyante. Le verdict a été rendu conformément à ce que dessus.

—Son Honneur M. le juge Mathieu était ici samedi pour entendre des causes dans lesquelles l'honorable M. Tellier était intéressé; plusieurs causes lui ont été soumises.

Lundi Son Honneur M. le juge Ouimet est venu rendre jugement dans plusieurs causes qu'il avait prises en délibéré et dans lesquelles l'honorable M. Tellier était intéressé pour la demande ou la défense.

QUEBEC—Un habitant de Saint Sauveur a tenté d'empoisonner sa femme en mettant de l'arsenic dans son potage. La femme ayant eu connaissance de l'action criminelle de son mari, a fait en sorte de ne pas manger la soupe fatale, et elle l'a au contraire portée à un Père Oblat de la paroisse, qui l'a lui-même soumise à un médecin de la localité.

—Depuis l'accident survenu au pompier Jackson, le chef Dorval a étudié la question de faire poser des ventilateurs à toutes les bouches d'eau qui peuvent offrir quelque danger à ceux qui sont préposés à ce service, et il doit commencer sans retard à mettre son projet à exécution.

—Les pilotes les premiers sur la liste sont à faire leurs préparatifs pour aller à la rencontre des premiers vaisseaux océaniques.

On se rappelle que le premier détachement partit l'an dernier par l'Intercolonial le 27 avril. Le premier steamer océanique le *Barcelona* arriva dans le port durant la nuit du 29 avril et vint ancrer en face de la ville, où il fut considérablement avarié par les glaces; il dut relacher au chantier Guilmour, lieu d'abri. Le premier voilier, la barque *Magunm*, entra dans le port à la remorque du *Lac* à midi, le 3 mai. Le premier steamer de la malle, l'*Oregon*, entrait en rade le 3 mai, de même que le *Montréal*, de la compagnie du Richelieu.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

M. MILLS demande si la correspondance touchant la saisie de navires canadiens dans la mer de Behring sera soumise à la chambre.

L'honorable M. FOSTER répond que vu les négociations diplomatiques qui ont été entamées à ce sujet, il n'est pas opportun de produire cette correspondance.

Le traité des pêcheries

M. Jones reprend le débat sur le traite des pecheries.

Il prétend que l'on a fait aux Etats-Unis toutes les concessions demandées par M. Bayard en 1886. Je ne sais pas, dit-il, si le ministre des finances était sérieux ou non lorsqu'il a fait aux Etats Unis des offres au sujet de la réciprocité commerciale entre les deux pays. Si cette offre avait été adoptée, le gouvernement se serait vu forcé de soumettre au parlement une proposition semblable à celle du député d'Oxford-Sud, qui a été rejetée par le parti ministériel. J'espère, cependant, qu'avant longtemps, le gouvernement soumettra à cette chambre une mesure en faveur de la réciprocité commerciale absolue, tel que la propose l'honorable député d'Oxford Sud.

Le fait que les Americains ne désirent pas faire la pêche dans nos eaux interieures démontre que ces pêcheries ne sont pas aussi importantes qu'on le suppose. Le ministre des finances aurait dû insister davantage, quant aux privileges auxquels les Etats Unis attachaient le plus d'importance, c'est-à-dire ceux qui concernent le ravitaillement des batiments de pêche americains et le droit pour eux de se réfugier, en certains cas, dans les ports canadiens; car, aujourd'hui si nous voulons obtenir de nouvelles concessions des Etats-Unis, nous ne pourrions rien leur offrir pour les dédommager.

Le mécontentement qui s'est manifesté, de toutes parts, aux Etats-Unis n'a pas été le resultat de la mise en vigueur des reglements qui s'appliquent aux pêcheries, mais a été cause par les mesures adoptées par le gouvernement en 1878 dans le but de forcer les Etats Unis a renouveler le traité de réciprocité. Je crois que lors des négociations à Washington, le ministre des finances a cédé à l'influence des plenipotentiaires anglais, car sans cela il n'aurait pas fait des concessions aussi importantes au gouvernement américain. Les commissaires anglais voulaient a tout prix régler cette question des pêcheries qui avait été si souvent debattue entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le deputé d'Halifax parle longuement du privilege accordé aux pêcheurs américains d'acheter de la *boette* ou appât dans les ports canadiens, ce qui, suivant lui fera hausser le prix de cet article, au detriment des pêcheurs du Canada.

L'honorable M. FOSTER—Pour obtenir ce privilege, les pêcheurs americains devront rendre l'équivalent.

M. JONES, continuant, dit que par les concessions qui ont été faites, les Americains retireront tous les profits de nos pêcheries. Si ce traité est ratifié par cette Chambre et qu'il soit rejeté par le Senat americain, nous nous trouverons dans une fausse position. Dans les circonstances, il ne peut féliciter le ministre des finances du resultat des negociations. Si ces concessions ont été faites dans l'intérêt de l'Angleterre, je suis prêt à en assumer ma part de responsabilité, mais il est absurde de pretendre qu'elles ont été faites dans l'intérêt du Canada. J'admets qu'elles ont été faites dans l'intérêt de la paix et si la reciprocite commerciale absolue en resulte, je dirai que ce n'est pas en vain qu'on aura fait ce sacrifice.

M. KENNY—Cette question est une des plus importantes qui aient jamais été soumises au parlement. Ce traite aurait pour effet d'établir des relations cordiales entre le Canada et les Etats Unis, et s'il est ratifié, les deux pays avancerait en paix dans la voie du progrès et de la prosperité. (Applaudissements.)

Il ne faut pas blâmer le Canada, si le traité de reciprocité de 1854 et celui de 1871 ont été abrogés. Pendant la durée du traité de 1854, les relations de commerce entre les deux pays ont été très importantes.

De 1854 à 1866, le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince Edouard ont importé pour $319,000,000 des Etats-Unis et le chiffre de nos exportations a été de $252,000,000, ce qui laisait une balance de $67,000,000 en faveur des Etats Unis.

En soumettant ce traité au sénat americain, le president, Cleveland a declaré que c'était une convention equitable et il ne faut pas oublier que lorsque nous avons charge une commission de régler cette question des pêcheries, nous devions nous attendre à faire des concessions.

M. Kenny cite un discours prononcé à Halifax, en 1886, par M. Jones, qui déclarait alors qu'il fallait faire des concessions de part et d'autre si nous voulions en arriver à régler la question des pêcheries.

Il faut faire des concessions dans la vie publique comme dans la vie privée lorsqu'il s'agit de régler quelque differend et le fait que cette question a été soumise à une commission démontre qu'on devait s'attendre à faire des concessions de part et d'autre (Ecoutez! Ecoutez!)

En 1866, les pêcheries du Canada ont rapporté $18,559,234, celles de la Nouvelle Ecosse, pour leur part, rapportant $8,415,361; on voit par la que la question que l'on discute aujourd'hui interesse cette province au plus haut point.

Les Etats Unis ont épuisé leurs propres pêcheries et ils épuiseraient les notres aussi dans les eaux interieures s'ils y avaient acces.

Je voterai en faveur de la ratification du traité pour plusieurs raisons, dit M. Kenny. D'abord, parce que je considere que c'est la meilleure manière de répondre aux mesures de représailles que M. Edmunds a soumises au Congrès des Etats Unis; ce traité ferait disparaître toute cause de malentendu entre le Canada et les Etats-Unis et établirait les relations les plus cordiales entre les deux pays (applaudissements).

M. EISENHAUER prétend que ce traité favorisera les pêcheurs americains au détriment des pêcheurs canadiens.

Adventant six heures, la seance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Le bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de Tobique est lu pour la troisieme fois et adopté.—M. Weldon (Albert).

Le bill pour amender l'Acte concernant le fonds de construction de l'église presbytérienne du Canada, après avoir été lu une deuxieme fois, est defere au comité des bills privés—M. Daly.

Suite du débat

M. LAURIE continue le débat sur le traité des pêcheries.

Aujourd'hui, dit-il, le peuple canadien est penetré du sentiment national et dans la Nouvelle Ecosse cette question n'est point envisagée comme une question politique.

En premier lieu, il s'agit de savoir si les concessions qui ont été faites aux Etats-Unis sont de nature à nuire aux pêcheurs canadiens; quant a moi, je ne le crois pas. (Ecoutez! Ecoutez!)

Bien qu'on ait prétendu, lors de la négociation du traite, que le ministre des finances allait céder toutes nos pêcheries aux Etats-Unis, cependant ce dernier est revenu de Washington sans avoir fait cela, (Ecoutez! Ecoutez!)

L'honorable député d'Halifax, M. Jones, regrette que les Américains n'aient pas demandé qu'on leur accordât le droit de faire la pêche dans nos eaux interieures; pour ma part, je suis content qu'ils n'aient pas demandé ce privilège et qu'il ne leur ait pas été accordé.

En somme, j'approuve ce traité et je voterai pour qu'il soit ratifié, (applaudissements).

L'honorable M. MITCHELL dit que la question qui se présente aujourd'hui est une des plus importantes qui aient jamais été soumises à cette chambre.

Je considéré, dit-il, que ce traité est un abandon virtuel des intérêts du Canada, mais il faut nous y conformer. Je ne parle pas dans le but de m'opposer au traité, mais je veux exposer la question sous son véritable jour.

Le deputé de Northumberland soutient que sir Lionel Sackville-West et M. Chamberlain ne se sont nullement des intérêts du Canada, mais qu'ils tenaient plutôt à mériter l'approbation de l'Angleterre.

Je me suis beaucoup occupé de cette question des pêcheries, dit M. Mitchell, et pendant sept ans j'ai insisté auprès du bureau colonial pour que celui-ci s'efforçât de la régler.

Je me félicite d'avoir coopéré à fonder la Confederation. J'ai organisé le département de la marine et des pêcheries et je crois que personne ne m'accusera de ne pas avoir bien rempli les devoirs de ma charge.

Je constatai que le traite de 1854 enlevait au Canada le droit exclusif d'exploiter les pêcheries dans les eaux interieures et en permettait l'acces aux pêcheurs americains; le gouvernement imperial faisait sur ce point et il fallait le stimuler. Lorsqu'un nouveau cabinet fut formé en Angleterre et que lord Kimberley monta au pouvoir, on fixa à six milles la limite où il serait permis aux Americains de faire la pêche quant aux baies ayant dix mille de largeur.

Sir Charles TUPPER fait observer au depute de Northumberland qu'il l'a mal compris.

En consultant le *Hansard*, on verra, ajoute-t-il, que j'ai dit que bien que l'Angleterre eut toujours soutenu, au point de vue technique, sa pretention au sujet des pointes de terre, elle avait refusé de seconder le projet de l'honorable depute d'exclure les pêcheurs americains des baies ayant dix milles de largeur. Voila ce que j'ai dit et c'est tout le contraire de ce que l'honorable depute de Northumberland a répeté.

J'ai lu une dépêche de lord Granville ordonnant de fixer la limite à trois milles.

L'honorable M. Mitchell répond que lord Granville était un homme irresolu, qui n'aurait pas hesité à tout sacrifier, à l'exception de la limite de trois milles. Plus tard, lord Aberdeen a sacrifié les intérêts des provinces maritimes; l'Angleterre, petit à petit nous a laissé dépouiller de nos droits.

Je suis un sujet loyal de l'Angleterre, mais ce n'est pas en sacrifiant ainsi les interêts du Canada qu'on inspirera des sentiments de loyauté à la population. On parle de confederation imperiale; je considere que ce projet est absurde et tout à fait impraticable.

Il est du devoir du gouvernement de produire une carte pour démontrer s'il est vrai, comme le prétend le ministre des finances, que ce traite procurera de grands avantages au pays. On pourra alors juger si les concessions qui ont été faites équivalent au privilege qui a été accordé quant à cette question. Si ces points avaient été maintenus d'une maniere energique il y a vingt ans, le pays se serait trouvé dans une position bien differente.

Aujourd'hui, nous faisons les plus grands sacrifices pour obtenir que le traite de reciprocite soit renouvelé; cependant, les Etats Unis refusent aux Canadiens le privilege de faire la pêche dans les eaux americaines.

Le fait est que les commissaires anglais ont sacrifié les intérêts du Canada pour se débarasser d'une question qui était une cause frequente de malentendus entre l'Angleterre et les Etats Unis. Si l'Angleterre continue ainsi a sacrifier les interets du Canada, elle verra, un jour le Canada lui échapper. Le Canada ne sera pas toujours une colonie, encore quelque cas comme celui-ci et l'Angleterre aura perdu son prestige en ce pays.

L'honorable M. FOSTER, lorsqu'il se leve pour prendre la parole, est salué par des applaudissements.

Si ma position de ministre de la marine et des pêcheries ne m'en imposait l'obligation, je ne serais dispensé de prendre part au debat, vu que déja la question a été longuement discutée.

Les honorables députés de la gauche ne s'accordent guère sur cette question. Trois choses en particulier, irappent ceux qui ont entendu leurs discours. Ils se sont évertués à accuser le gouvernement, sans trouver dans le mérite de la question. (Ecoutez! Ecoutez!); les députés de la gauche n'ont point cherché à savoir si ce traité nous serait avantageux ou non, mais se sont contentés de censurer le gouvernement.

Depuis que la commission des pêcheries qui siégeait à Halifax en 1878 a rendu sa décision jusqu'à l'abrogation du traité de Washington, rien, dans l'attitude des Etats Unis n'a donné lieu de croire qu'une proposition pour que ce traite restât en vigueur serait accueillie favorablement; le Congres n'a pas même tenu compte du fait que le President des Etats-Unis, dans son message, en 1883, recommandait de prolonger le traité, de sorte que la prétention du l'honorable député de Queen, M. Davies, que le gouvernement n'aurait pas insisté suffisamment a ce que le traité fut prolongé, n'est pas fondée. (Ecoutez! Ecoutez!)

La politique du gouvernement était de conserver nos pêcheries pour l'avantage du pays en venant à une entente avec les Etats Unis, à défaut de laquelle on aurait insisté pour faire reconnaître et respecter strictement les droits du Canada, et le gouvernement s'est montré conséquent sur ce point par la position qu'il a prise (Applaudissements).

L'honorable député de Northumberland a prétendu que la politique du gouvernement était vacillante parce qu'il avait été question de maintenir à la lettre les droits du Canada. Lorsque le Congrès a refusé de nommer une commission pour en venir à un reglement à l'amiable, il était du devoir du gouvernement de sauvegarder les droits du Canada.

C'est à tort que l'on prétend qu'il y a eu un changement marqué dans la maniere dont les lois pour la protection des pêcheries ont été mises en vigueur en 1886 et 1887; c'est à la suite de la mise en vigueur de ces lois pendant ces deux années que la commission des pêcheries a été nommée.

L'honorable depute de Bothwell a déclaré qu'il approuvait, en tous points, le proces verbal de la seance du Conseil qui avait été convoquée avant que la commission fut nommée.

M. MILLS répond que c'est exact quant à ce qui concerne les lois pour la protection des pêcheries.

L'honorable M. FOSTER, continuant, dit que ce proces verbal était basé sur des rapports soumis par lui et le ministre des finances. Les honorables députés qui sont à la tête de l'opposition ont approuvé la maniere dont ce proces verbal était redigé et la position prise par le gouvernement, à quoi veulent-ils donc en venir maintenant? Ils prétendent qu'on a agi d'une maniere arbitraire en mettant les reglements des pêcheries en vigueur, mais cette pretention n'est point fondée, comme on peut en juger par les ordres donnés aux commandants des navires charges de protéger nos pêcheries, a qui on avait donné instruction d'agir avec modération et de ne pas sévir contre les batiments américains qui seraient trouvés entraîner accidentellement en dedans de la limite des trois milles. Dans plusieurs cas même, où l'infraction aux réglements n'était pas grave, on s'est montré très tolérant. (Ecoutez! Ecoutez!)

Les honorables députés de la gauche soutiennent qu'on a fait droit à toutes les demandes des Etats Unis, mais cela n'est pas exact.

Les honorables députés prétendent aussi que le gouvernement s'est montré inconséquent dans la position qu'il a prise au sujet de la question des pêcheries. En 1871, l'opposition s'est opposé au traité; cependant, en 1887, elle se vantait d'avoir obtenu l'indemnité qui a été accordée.

L'honorable depute de Northumberland dit que ce traité est un abandon de tous nos droits, mais je ne partage certainement pas son opinion. Les concessions qui ont été faites ne sont pas de nature à nuire au Canada, mais ont abouti à une entente entre les deux pays au sujet d'une question qui était en litige depuis soixante et dix ans, convention qui est maintenant soumise aux parlements des deux pays pour être ratifiée (applaudissements.)

M KIRK propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. MITCHELL dit que la saisie du bâtiment de pêche americain "Adams" a fait tort à notre cause. Ce vaisseau, après avoir été saisi, a été relâché puis saisi de nouveau, au moment où il allait prendre la mer.

L'honorable M. THOMPSON—L'honorable deputé de Northumberland se trompe. Ce batiment après avoir été saisi n'a jamais été relâché. Le "Adams" a été saisi pour avoir acheté de la *boëtte* et enfreint les lois de douane, et non parce qu'il s'était échoué en sortant du port.

En réponse à sir Charles Tupper, M. Kirk dit qu'il n'a proposé l'ajournement que dans le but de citer le cas de la saisie du navire "Adams".

M. MILLS dit qu'il avait l'intention de proposer l'ajournement du débat.

Vu que la question est si importante, il espere que le gouvernement n'insistera pas à ce que le projet de loi soit lu pour la deuxieme fois ce soir.

Sir Charles TUPPER répond que la chose avait été convenue; il désire beaucoup que le bill soit lu pour la deuxieme fois ce soir.

Finalement, il est entendu que le débat sera ajourné à lundi soir.

Sir Charles TUPPER, en réponse à sir Richard Cartwright, dit qu'il fera son exposé budgetaire vendredi prochain.

M. MILLS demande si le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre une mesure confirmant la délimitation de la frontiere d'Ontario; sinon, il soumettra une motion à ce sujet.

Sir John A. MACDONALD dit qu'il a correspondu avec le gouvernement d'Ontario à ce sujet; demain, il expédiera à Toronto copie de l'arrêté du Conseil et d'un projet de la mesure qui a trait à cette question.

M. MILLS—Est-il question, dans ce projet, de la décision rendue par les arbitres en 1878?

Sir John A. MACDONALD—Non; il ratifie cette partie de la réponse du comité judiciaire qui a trait à la frontiere entre la province d'Ontario et celle du Manitoba.

M. MILLS—Dans ce cas, je soumettrai ma motion.

Sir John A. MACDONALD—C'est parfait.

La séance est levée à 1.12 heures.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

Grande Reduction

— DANS LES —

Manteaux de Dames, Dolmans, Circulaires doublés en fourrure, Boas, Mancions, Colliers Rasses, Pagottes, Gants, Mitaines de toutes espèces de Pelleteries, Raquettes, Toques Sauvages, Souliers mous, etc., Au dessous du prix coutant.

☞ Venez voir nos chapeaux de Printemps

JOS. COTÉ, 114 rue Rideau

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai remplir promptement toutes commandes qui me seront adressées. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, pesés pour croisées, pilier et ouvrages de toute sorte exécutés d'une manière qui ne laisse rien à desirer. Dans votre propre intérêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bleury, Hull.

THOMAS LAWSON

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

AUX AMATEURS DU SPORT

Nous tenons l'entrepôt le plus complet de fusils d'armes à feu, ammunitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes.

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING

IMPORTATEURS

334, RUE WELLINGTON, 334

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnson, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de premiere classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de premiere qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des plus luxueuses, faisant face au parc Major's Hill.

Entrée privée est sur l'avenue Mckenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

VENTE POUR CLORE

Tous les articles suivants:

FER, ACIER, OUVRAGES EN BOIS, RESSORTS ETC., ETC.

Les forgerons trouveront un grand avantag en nous faisant une visite.

J. D. HUNTON & CIE.,

331, rue Wellington

N.B.—Outils de menuisiers une spécialité.

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions: Au comptant seulement.

P. O'REILLY

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terre-neuve.

Des nouveaux et élégants chars palais grées de buffet et chars-dortoirs font parti de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de première classe, des maisons d'entrepot et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets, 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER, Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. } 1a

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES—Le "SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mrs Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli; enlèvent les douleurs; assurent la régularité; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresser: COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont 24-1—88-89

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetiere. Les ouvrages le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville

R. BROWN,

No 26, rue York

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Cuèvres (*tiercicks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART, ALEX FLECK, JR

23-1-88—6m

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains: Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

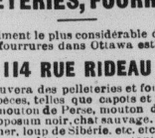

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes espèces, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Rokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

☞ Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

ENTREPRENEUR

— DE —

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

NOUVEAUX MEUBLES

VENANT D'ETRE REÇUS

—CHEZ—

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépot de meubles, maintenant en exhibition à notre magasin rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambre à coucher, pour les Bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

de Vienne, Autriche

☞ *Que tout le monde s'empresse de venir les voir* ☜

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché et ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.

Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

PRES DE LA RUE SPARKS

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 52 Vict., chap. 36.

LE ONZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 18 AVRIL 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 c.

La somme de $..... est ci-jointe.

Nom ..... No.

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité .....

ADRESSE

REMARQUE.—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada. L. A. Trépanier, No 331 rue Saint-Patrice, Agent pour Ottawa.

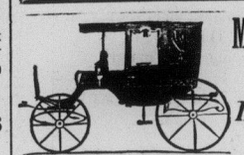

Manufacture de VOITURES!

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légeres, sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes americaines où nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir en tout satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se